



Bonny David, Emonet Gaétan

Nouvelle fermeture des offices postaux : la grogne générale !

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 29.05.24

Transmission au CE : 29.05.24

Dépôt

Ce mercredi 29 mai, La Poste Suisse a annoncé avec stupéfaction et incompréhension la fermeture de 170 filiales en Suisse. De plus, les 600 offices restants seront des centres de services dans le cadre de partenariats conclus avec différentes banques, caisse-maladie, assurances et autorités.

Cette situation engendre une grogne générale auprès de la clientèle des offices de poste. En effet, pour expliquer les fermetures, la Poste Suisse annonce une baisse continue de la fréquentation des bureaux de poste par la clientèle. Par exemple, cette baisse n'était pas constatée à Prez-vers-Noréaz, office postal défendu à l'époque par le Conseiller aux Etats Christian Levrat, mais a tout de même été fermé alors qu'il donnait pleinement satisfaction à la population et qu'il était facile d'accès (axe de fort transit avec places de parc gratuites). Les chiffres de fréquentation de cet office postal transmis par La Poste Suisse à la commune étaient confidentiels... démontrant par là-même occasion une transparence particulière pour cette entreprise. Les fermetures semblent plutôt être un choix stratégique de démantèlement plutôt qu'une baisse continue de la fréquentation. Il n'y a qu'à se rendre au dernier office postal de Sarine-Ouest, mal situé d'ailleurs, dans un centre commercial, à Avry-Centre, pour s'en rendre compte. Au moins une situation similaire pourrait être mentionnée dans chaque district du Canton de Fribourg.

Nos questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

1. Quelles sont les filiales postales concernées par une fermeture dans le Canton de Fribourg ?
2. Est-il aussi prévu de diminuer le nombre de boîtes postales à disposition en libre-service dans le Canton de Fribourg ?
3. Le Conseil d'Etat a-t-il été avisé des fermetures de ces filiales ? Si oui, de quelle manière et à quelle date ?
4. Le Conseil d'Etat a-t-il vivement réagi pour protester et empêcher les fermetures de ces offices ?
5. La diminution des offices postaux est tout de même importante. Où sera « recasé » tout le personnel concerné par ces fermetures ?
6. Comment le Conseil d'Etat envisage-t-il aider les personnes âgées ou les personnes à mobilité réduite pour se déplacer dans les derniers offices postaux subsistants dans le canton ? Le service à domicile n'est pas toujours possible pour la clientèle et il faut se déplacer.
7. Les clients devront réaliser encore plus de kilomètres en transport pour trouver un office postal ouvert offrant certaines prestations et cela saturera davantage le réseau routier. Comment le canton perçoit-il cette augmentation de trafic ?
Le déplacement en transports publics n'est malheureusement pas toujours possible.